Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20231220-231219-10-DE Date de télétransmission : 20/12/2023 Date de réception préfecture : 20/12/2023

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège: Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU

19 décembre 2023

PUBLIE LE : 2 N DEC. 2023

Délibération n°231219-10 : Renouvellement de contrat de reprise des papiers (journaux, revues et magazines) provenant des collectes sélectives de VALOSEINE avec la Société NORSKE SKOG GOLBEY

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le treize décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES

DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE

Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET

OISE

François DAZELLE, PRESIDENT

Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES

DE SEINE

Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET

OISE

Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys Madame Carole BUHOT, Ingénieur du Syndicat VALOSEINE Monsieur Béranger LAVAILL, Ingénieur du syndicat VALOSEINE Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

:	1 (10 communes)
	1 (5 communes)
	8
:	8
1	/
	8
	: : :

Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20231220-231219-10-DE Date de télétransmission : 20/12/2023 Date de réception préfecture : 20/12/2023

<u>OBJET</u>: RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE REPRISE DES PAPIERS (JOURNAUX, REVUES ET MAGAZINES) PROVENANT DES COLLECTES SELECTIVES DE VALOSEINE AVEC LA SOCIETE NORSKE SKOG GOLBEY

RAPPORTEUR: Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-13 et L.2224-16.

CONSIDERANT le contrat de reprise des papiers (journaux, revues et magazines) provenant des collectes sélectives avec la société NORSKE SKOG arrivant à échéance au 31 décembre 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité de service public de reprise des papiers au 1^{er} janvier 2024, à la sortie du centre de tri de Triel-sur-Seine ;

CONSIDERANT la possibilité de souscrire un contrat de vente des matériaux triés, sans nécessité de mise en concurrence ;

CONSIDERANT la proposition de renouvellement de contrat par la société NORSKE SKOG GOLBEY, suite à la sollicitation directe de VALOSEINE,

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le contrat de reprise des journaux revues et magazines avec la société NORSKE SKOG, pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024, reconductible tacitement pour deux périodes de 6 mois soit un terme définitif au 31 décembre 2025.

DIT que le prix plancher de reprise est maintenu à 90 € la tonne et que les recettes correspondantes seront imputées au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 19/12/2023

Transmis en Préfecture et affiché le 2/12/2/23

Pour Extrait Conforme

Carrier da a (ausa)

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal